

# Juge administratif, Moyens, Recours

# Par Fioonaa, le 11/11/2012 à 15:57

Un tiers souhaite attaquer devant le juge administratif un refus qui constitue une décision administrative individuelle .

## Les moyens du tiers :

- -Les décrets sur lesquelles la décision admin s'est appuyée sont contraireS aux art 34 et 37 de la constit .
- -Et portent atteinte à l'art 17 de la DDHC.
- --> en vue du recours qu'il entend engager, peut il soulever ces moyens devant le juge administratif ???

### Par bulle, le 11/11/2012 à 16:41

Bonjour,

Vous trouverez votre réponse ici: bonjour, merci, s'il vous plait: des mots encore méconnus

#### Par Camille, le 12/11/2012 à 08:14

Bir,

[citation]Les moyens du tiers :

- -Les décrets sur lesquelles la décision admin s'est appuyée sont contraireS aux art 34 et 37 de la constit .
- -Et portent atteinte à l'art 17 de la DDHC . [/citation]
- Je serais curieux de lire ça... [smile4]